



Fiches techniques

ÉVALUER LA DURABILITÉ DES PROJETS DANS LES CANTONS ET LES COMMUNES

1. Recommandations pour la présentation des résultats d'une évaluation de la durabilité
2. Obstacles potentiels et recommandations
3. Situation de l'évaluation de la durabilité (EDD) par rapport à d'autres types d'évaluation
4. Fixer le cadre spatial et temporel
5. Définir le référentiel

Impressum

Editeur

Office fédéral du développement territorial ARE
Section Développement durable
CH – 3003 Berne

*Fiches réalisées sur la base des travaux
du Groupe d'échange d'expériences EDD*

Rédaction

Marc Münster, sanu
Peter Knoepfel, idheap
Anne DuPasquier, ARE (direction du projet)

Mise en page

Notter + Vigne, graphistes, Genève

Citation

Office fédéral du développement territorial ARE (2010),
Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes –
Fiches techniques

Distribution

www.are.admin.ch/eddlocal

11.2010



RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'UNE ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

Les résultats bruts d'une évaluation de la durabilité (EDD) d'un projet obtenus au moyen d'un outil (grille remplie, graphique synthétique) ne peuvent être communiqués tels quels. Ils doivent être interprétés et synthétisés. On choisira de les transmettre sous la forme d'un bref rapport, compréhensible pour tous les destinataires. Il est recommandé d'y faire figurer les éléments suivants:

Introduction

- Donner une brève définition de ce qu'on entend par «Développement durable» et EDD
- Préciser les raisons et les objectifs de l'EDD.
- Lister les destinataires de l'EDD.
- Exposer le contexte du projet (objet, enjeux).

Méthodologie

- Décrire l'outil utilisé et ses principes de fonctionnement.
- Préciser l'objet de l'évaluation et la phase du projet à laquelle le projet est évalué (avant-projet, projet au stade de la mise à l'enquête, plan de mesures, etc.).
- Fixer les limites du système, temporelles (phase de construction, d'exploitation, horizon temporel spécifique) et spatiales (bâtiment, quartier, agglomération, canton, etc.).
- Préciser par rapport à quoi l'évaluation a été faite (au statu quo, à une évolution «tendance», à d'autres variantes, etc.).
- Citer les acteurs qui ont participé à l'évaluation (répartition des rôles).
- Montrer les limites de l'exercice (manque d'informations, hypothèses faites, points incertains, questions ouvertes, etc.).
- Suivant les cas, situer l'EDD par rapport à d'autres procédures (p. ex. étude d'impact sur l'environnement qui doit être faite dans un 2^e temps; plan directeur en cours, etc.).
- Mentionner, si possible, les valeurs de références ou les normes existantes non négociables (DD faible +)¹.

Résultats

- Fournir une visualisation graphique des forces et faiblesses (vue globale) avec interprétation et appréciation.
- Mettre en avant les aspects qualitatifs plutôt que quantitatifs (p. exemple éviter une agrégation finale ou un indice de durabilité sans résultats plus différenciés).
- Distinguer les impacts à court et long terme.
- Distinguer les impacts locaux des globaux.
- Identifier les groupes cibles, les acteurs bénéficiaires, les tiers perdants lésés et les tiers gagnants du projet.

¹ Cf. Stratégie du développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011

-
- Mettre en avant certaines thématiques spécifiques du projet en fonction des milieux intéressés, destinataires de l'EDD (p. ex. santé ou économie).
 - Montrer les conséquences de l'EDD (améliorations obtenues, proposition de rejet du projet, etc.).
 - Formuler des conseils et des mesures d'accompagnement.
-

Discussion, conclusions

- Donner une appréciation globale.
 - Formuler une proposition de décision argumentée.
-

Autres

- Indiquer la personne ou l'organe de contact pour des questions sur l'évaluation ou sur le projet.
- Mettre en annexe les résultats bruts, une documentation supplémentaire plus détaillée.
- Préciser si une autre EDD est prévue ou à prévoir dans une prochaine phase du projet.

En plus du rapport d'évaluation, il ne faut pas oublier l'information directe, orale et personnelle, aux destinataires de l'EDD. Une formation spécifique proposée aux destinataires de l'EDD (p. ex. membres du législatif) est un avantage pour une bonne compréhension des résultats.



OBSTACLES POTENTIELS ET RECOMMANDATIONS

Lors de la mise en place d'une EDD, des difficultés peuvent apparaître. Les plus fréquentes sont énumérées ci-dessous et des recommandations pour les éviter ou y remédier sont données en parallèle.

Obstacles potentiels

Recommandations

Déficit dans l'organisation

<p>Responsabilités et compétences non ou insuffisamment définies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui décide d'évaluer? - qui évalue? (risque de subjectivité si c'est le chef de projet, peur des sanctions si c'est fait à l'extérieur) - qui a la responsabilité finale? 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les conditions de la procédure: clarifier qui sont les acteurs et leur rôle, de quelles ressources on dispose, quelles sont les règles du jeu? - Déterminer quels projets doivent être évalués (critères de pertinence) - Définir les conditions du «mandat» entre l'exécutif et l'administration: nombre et types de projets qui doivent être soumis à une EDD dans une période donnée
<p>Finalité de l'EDD pas déterminée (optimisation du projet, analyse de variantes ou aide à la décision)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer quelle est la finalité de l'EDD et la faire valider par les acteurs impliqués
<ul style="list-style-type: none"> - Liens avec les procédures officielles comme l'attribution d'un permis de construire ou une étude d'impact sur l'environnement pas établis - Liens avec les autres processus de certification et de labellisation existants pas clarifiés (p. ex. Cité de l'Energie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la cohérence entre les différentes procédures en cours dans l'administration - Eviter les doublons et les contradictions
<p>Traitement des résultats: pas de ligne claire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder le plus grand soin à la présentation et à la transmission des résultats¹

¹ Cf. Fiche technique 1

*Obstacles potentiels**Recommandations***Manque de légitimité de la démarche**

Manque de base légale

- Inscrire l'EDD dans un document officiel (par exemple décision de l'exécutif, règlement de fonctionnement des autorités, etc.)
- Établir et/ou renforcer le lien avec la stratégie de la commune, du canton (Lignes directrices, Agenda 21, etc.)

- Manque de soutien politique
- Risque de polarisation politique

- Faire valider le principe de l'EDD par l'exécutif dans son ensemble
- Faire de l'EDD une condition pour l'allocation de crédits par le législatif (rapport-préavis comprenant les résultats de l'EDD)
- Informer dès le début le législatif et lui faire valider le principe de l'EDD
- Rechercher des appuis à travers des personnes-clés et l'adhésion de l'ensemble des partis politiques

Manque de soutien au sein de l'administration

- Placer la décision d'évaluer le plus haut possible dans la hiérarchie
- L'inscrire dans un instrument stratégique: programme de législature, plan de développement, vision, état des lieux (SWOT)
- Faire valider par l'exécutif des critères de pertinence, qui déterminent les projets à évaluer, de manière à institutionnaliser la pratique
- Créer un groupe d'accompagnement transversal
- Organiser une bonne communication
- Convaincre quelques personnes-clés dans les services et rechercher leur appui
- Utiliser le soutien des milieux politiques

Réticences psychologiques

- Surcharge de travail
- dans les services de l'administration
- chez les mandataires

- Insérer l'EDD dans les processus administratifs habituels
- S'adapter au contexte (et non l'inverse)
- Ne pas vouloir imposer mais rechercher la participation
- Démontrer les gains (de temps et en qualité du projet) qu'une EDD peut apporter, au moyen d'exemples concrets
- Exiger l'EDD dans les appels d'offre et l'intégrer dans le cahier des charges des mandataires

*Obstacles potentiels**Recommandations***Réticences psychologiques**

- Manque de compréhension de l'utilité de l'EDD
- Manque de culture d'évaluation dans l'administration
- Crainte d'empiétement sur «son terrain» par d'autres personnes

- Disposer d'un argumentaire pour convaincre
- Montrer les bénéfices et les résultats d'une EDD au moyen d'exemples concrets (bonnes pratiques)
- Mettre en avant la plus value par rapport à une procédure classique
- Sensibiliser et impliquer les chefs de service (invitations personnelles et offres de formation)
- Organiser des phases de test dans chaque service, sur des projets qui le concerne directement
- Mobiliser les convaincus comme personnes relais
- Ne pas se laisser décourager: la mise en place d'EDD peut prendre du temps

Méconnaissance du développement durable (DD):

- notion de DD trop floue, perçue comme théorique
- crainte de voir certains domaines affaiblis (notamment l'environnement)

- Faire des démonstrations avec des exemples-type, en montrant les différents critères dans chacune des trois dimensions du DD
- Rassurer quant'au fait que l'EDD ne remplace pas les normes
- Organiser une formation sur le DD en général et sur l'EDD

Manque de ressources

Manque de temps et de personnel à l'interne de l'administration

- Inclure l'EDD dès le départ dans la gestion du projet
- Etendre les évaluations normales vers des EDD
- Adapter l'organisation et le choix de l'outil aux ressources à disposition
- Annoncer clairement aux personnes impliquées le temps que cela va leur prendre
- Chercher les synergies

Manque de ressources financières pour un accompagnement externe

- Mettre en place des «spécialistes» internes à même d'accompagner leurs collègues moins expérimentés
- Participer à des échanges d'expériences avec d'autres communes et cantons

Délai trop court pour effectuer une EDD

- Planifier l'EDD systématiquement, dès la conception et l'organisation du projet
- Contacter à temps les personnes à impliquer
- S'aider d'un expert externe

*Obstacles potentiels**Recommandations***Méthodologie inadaptée**

<p>Maîtrise insuffisante de la méthode:</p> <ul style="list-style-type: none">- trop d'outils différents- difficulté dans le choix de projets tests	<ul style="list-style-type: none">- Bien choisir l'outil: commencer par un outil simple et/ou se faire aider par un expert externe. Adapter éventuellement l'outil aux conditions particulières- Utiliser des techniques d'animation professionnelles pour les séances- Offrir des formations adaptées (techniques pour les chargés d'évaluation, information pour les conseillers communaux et les chefs administratifs)- Tester la méthode, rassembler les différentes expériences et transmettre les bons exemples réalisés- Choisir des projets tests «phares», à la procédure simple- Accorder le pilotage au responsable DD
<p>Manque de connaissance du projet</p>	<ul style="list-style-type: none">- Adapter la précision de la méthode au degré d'avancement du projet (avant-projet, phase de réalisation, exploitation)- Renouveler l'EDD au fur et à mesure de l'avancement du projet ou à étapes fixées au départ
<p>Contrôle de qualité: manque de crédibilité</p>	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer le soutien méthodologique du canton- Demander un contrôle et/ou des conseils à un accompagnateur externe



SITUATION DE L'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ (EDD) PAR RAPPORT À D'AUTRES TYPES D'ÉVALUATION

1. Mise en contexte

Mesurer le développement durable et évaluer la durabilité de projets sont les deux principales approches évaluatives permettant d'apprécier de manière systématique si un développement va dans le sens d'un développement durable ou pas :

- Mesurer le développement durable (monitoring) : au moyen de systèmes d'indicateurs, il s'agit de dresser le bilan d'une collectivité publique sur la voie du développement durable, d'apprécier son état de situation et les progrès accomplis.
- Évaluer la durabilité des projets (EDD) : cette procédure permet d'estimer, au moyen d'un instrument, les effets attendus d'un projet sur l'environnement, la société et l'économie, que ce soit à court ou à long terme, et à un niveau local comme global.

Le tableau ci-après résume la situation de l'EDD dans le contexte des évaluations en matière de développement durable.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'effectuer prioritairement une évaluation de la durabilité d'un projet avec un outil d'évaluation de la durabilité (généraliste). Selon le niveau institutionnel (Confédération, canton, commune) et selon les cas, il faut clarifier, s'il y a lieu de recourir à d'autres instruments. Dans une 2^e étape on pourrait donc effectuer une évaluation complémentaire avec un outil sectoriel, ou dans le cadre-même de l'EDD approfondir l'un ou l'autre aspect avec l'outil sectoriel.

Tableau 1: Types d'évaluation en matière de développement durable et évaluations sectorielles

	Évaluations dans le domaine du développement durable (intersectorielle)	Évaluations sectorielles
État		
Etat de situation, évolution (pays, canton, ville grande et moyenne)	<p>Mesurer le DD, <u>Monitoring</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateurs: MONET (Suisse)</i> - <i>Indicateurs centraux: Cercle Indicateurs (cantons et villes)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sectorielles - Rapports sur l'environnement, etc.
Diagnostic, état de situation (ville moyenne, commune)	<p>Analyser le DD</p> <p><i>Outils: Facteur 21, Unternehmen 21, Profilage communal, etc.</i></p>	<p>Évaluation énergétique (Cité de l'énergie)</p>
Action		
Projets, stratégies programmes	<p>Évaluer la durabilité des projets</p> <p><i>Différents outils généralistes¹</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude d'impact sur l'environnement (EIE)² - Évaluation de l'impact énergétique³ - Analyse d'impact de la réglementation (AIR)⁴
Projets d'aménagement, construction, infrastructure	<p><i>Outils spécifiques: NIBA⁷/NISTRA⁸, Albatros, Quartiers durables⁹</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation environnementale stratégique (EES)⁵ - Étude d'impact sur la santé (EIS)⁶

¹ cf. www.are.admin.ch/eddlocal

² L'EIE est le seul instrument contraignant, défini légalement.

^{3/4} N'existe qu'au niveau de la Confédération.

⁵ N'existe pas au niveau de la Confédération et au niveau cantonal seulement dans les cantons de GE et VD.

⁶ N'existe pas au niveau de la Confédération et au niveau cantonal seulement dans les cantons de JU, GE et TI.

⁷ NIBA: Indicateurs de durabilité pour projets d'infrastructure ferroviaire, OFT, Berne 2006. www.bav.admin.ch/dokumentation/verbindliche_dokumente/00911/index.html?lang=fr. Seulement utilisé au niveau de la Confédération.

⁸ NISTRA: un outil pour apprécier les projets d'infrastructure routière du point de vue des principes du développement durable OFT, Berne 2006 (www.nistra.ch). Seulement utilisé au niveau de la Confédération.

⁹ cf. <http://quartiers-durables.ch/>

Références

Au niveau fédéral:

- Office fédéral du développement territorial ARE (2008) Évaluation de la durabilité: Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés, Berne: www.are.admin.ch/edd
- Système d'indicateurs MONET: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/01.html

Au niveau des cantons et des communes:

- Office fédéral du développement territorial ARE (2009), *Évaluer ses projets sous l'angle du développement durable*, Berne: www.are.admin.ch/eddlocal
- Office fédéral du développement territorial (2007), *Évaluation la durabilité des projets dans les cantons et les communes*, Guide pratique, Berne: www.are.admin.ch/eddlocal
- Cercle Indicateurs: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html

2. Evaluation de la durabilité (EDD) et étude d'impact sur l'environnement (EIE)

L'EDD est une approche généraliste, contrairement à d'autres démarches qui sont plus sectorielles (différents labels, cité de l'énergie, étude d'impact sur la santé, etc.). C'est notamment le cas de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), souvent rencontrée dans les procédures d'autorisation cantonales et communales.

L'EDD peut être appliquée à tous les types de projets, soumis ou non à l'EIE. En principe, l'EDD devrait être effectuée en premier, sur une base volontaire. En effet, les résultats seront d'autant plus utiles que l'EDD est réalisée en amont du projet. Puis selon l'obligation légale, le projet sera soumis à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).

Pour bien comprendre la différence entre ces deux approches, EDD et EIE, on se reportera au tableau résumé ci-après¹:

Tableau 2: Comparaison entre EDD et EIE

	Évaluation de la durabilité (EDD) (Nachhaltigkeitsbeurteilung)	Étude de l'impact sur l'environnement (EIE) (Umweltverträglichkeitsprüfung)
Objectif	Appréciation des effets à long terme d'un projet sur les trois dimensions du DD	Vérification de la conformité légale
Questionnement	Quels sont les impacts attendus du projet sur le développement durable?	L'installation projetée satisfait-elle aux exigences légales de protection de l'environnement?
Portée	Globale: environnement, société, économie	Sectorielle: environnement
Niveau d'application	Stratégies, concepts, projets	Installations spécifiques définies dans l'annexe 1 de l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)
Ancrage légal	Volontaire, ou selon les dispositions des communes ou des cantons, (décision de l'exécutif, arrêté, règlement, etc.)	Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) Art. 10a à 10d Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)
Procédure	Pas lié à une procédure légale	Dans le cadre de la procédure d'autorisation
Type d'énoncé	Points forts et points faibles d'un projet, pistes d'amélioration	Conformité légale; conditions, obligation
Signification de l'énoncé	Base pour l'optimisation et aide à la décision	Condition pour l'autorisation

¹ Adapté de Irene Roth, responsable du développement durable du canton de Berne (présentation dans le cadre du groupe d'échange d'expériences EDD de l'ARE du 29.04.2009)



FIXER LE CADRE SPATIAL ET TEMPOREL

Lors de l'évaluation de la durabilité d'un projet, un paramètre déterminant pour la validité des résultats est la délimitation du cadre spatial et temporel. Ces limites doivent être fixées au cas par cas. Pour éviter d'emblée des malentendus et des désaccords fondamentaux, il est fortement recommandé que les acteurs impliqués s'accordent, au début de la mise sur pied d'une EDD, sur le cadre temporel et spatial dans lequel ils veulent analyser les effets de leur projet.

Les résultats de l'évaluation pourront en effet varier considérablement :

- selon la phase de projet : avant-projet, construction ou exploitation (cadre temporel)
- selon le périmètre : l'échelle du bâtiment, du quartier, de la ville ou de la région, voire du pays ou de la planète (cadre spatial).

Des recommandations et indications sont formulées ci-dessous, illustrées par l'exemple de la rénovation d'une école.

1. Cadre spatial

L'horizon spatial est intimement lié aux types d'acteurs (usagers directs ou indirects, personnes seulement concernées à un titre ou à un autre, riverains, habitants du quartier ou de la commune, etc.). On pourra se déterminer selon les échelles suivantes :

Le périmètre de réalisation du projet (par exemple le bâtiment, la parcelle)

Il s'agit de la zone où le projet sera visible et les acteurs sont les utilisateurs directs.

École, éléments concernés :
confort à l'école, fonctionnalité, convivialité, impact du chantier durant l'école, modifications des habitudes, du règlement, économie d'énergie du bâtiment, aménagements extérieurs, entretien courant, etc.

Acteurs touchés :
écoliers, corps enseignant, concierge, architecte.

Le périmètre environnant (par exemple le quartier)

Le cercle géographique s'est élargi. Des acteurs supplémentaires sont plus ou moins directement concernés.

École, éléments concernés :
intégration dans le quartier, raccordement au réseau de cheminements piétonniers et cyclistes, accès public du préau, raccordement à un réseau de chauffage à distance, etc.

Acteurs touchés :
riverains, habitants du quartier, parents d'élèves, voirie, urbaniste communal.

Le périmètre élargi (par exemple la commune)

Cela peut correspondre à la structure décisionnelle (exécutif, législatif). Tout le monde n'est pas directement touché, mais tout de même concerné à un titre ou à un autre. On trouvera ici par exemple les effets sur les finances, sur l'offre de déplacement, de loisirs, etc.

École, éléments concernés :
effet de l'investissement sur les impôts, paysage architectural, attractivité de la commune pour les familles, collaborations avec les entreprises, économie d'énergie pour la commune, politique scolaire (faut-il repenser la situation des écoles sur l'ensemble de la commune ? faut-il centraliser ou privilégier les écoles de quartier ?).

Acteurs touchés :
citoyens, élus, entreprises de construction, autres écoles avec lesquelles le budget annuel doit être partagé.

Le périmètre régional ou global (par exemple le canton, le pays, la planète)

C'est le périmètre qui peut être affecté par des effets indirects du projet.

École, éléments concernés :
effets sur la politique énergétique cantonale ou nationale, sur le réchauffement climatique, sur la demande en rénovations durables, sur la biodiversité (par le type d'aménagement extérieur prévu).

Acteurs touchés :
services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, associations de promotion économique, métiers du bâtiment, associations de protection de l'environnement, groupes d'intérêts, les habitants de la planète.

Recommandations pour fixer le cadre spatial

- Analyser les effets du projet à différentes échelles et déterminer la plus pertinente : par ex. pour des mesures dans le domaine des transports, le bon niveau est-il celui de la commune, de l'agglomération et du canton ?
- Prendre en compte les espaces fonctionnels, qui sont différents des espaces institutionnels : par ex. le chemin de l'école est à cheval sur plusieurs communes.
- Identifier les points de vue des différents acteurs : par ex. dans un projet de modération de trafic, se poser la question si on prend en compte l'avis des habitants du quartier ou aussi des quartiers voisins, voire la commune dans son ensemble.

2. Cadre temporel

Selon les principes du développement durable, il y a lieu de prendre en compte les effets d'un projet sur l'environnement, la société et l'économie sur *le moyen et long terme*. Selon le type de projet, il peut s'agir de 10, 30, 50 ans, voir plus. Le court terme ne doit pas non plus être négligé car, d'une part, il est utile de connaître les impacts positifs à court terme du projet pour argumenter et, d'autre part, les impacts négatifs à court terme ne doivent pas être tels qu'ils puissent remettre en cause la valeur à long terme du projet. Un projet peut avoir des effets pénalisants sur le court terme (par ex. investissements plus importants pour des matériaux respectueux de l'environnement) mais qui déploieront des effets bénéfiques à plus long terme (en termes de santé, de préservation de l'environnement, etc.). La situation inverse (effets positifs à court terme mais négatifs à long terme) ne peut pas être considérée comme *durable*.

Dans le cas de la rénovation de l'école, un horizon temporel général de 20 ans est fixé par le Conseil communal (législatif) et tient compte du retour sur investissement en matière d'économie d'énergie.

Dans une EDD, on devrait considérer toutes les phases du projet, mais à l'intérieur des phases, les horizons peuvent être différents:

La phase de conception et planification

Ce peut être le stade du concours, de l'avant-projet, ou du projet.

École, éléments concernés:
temps de travail, honoraires, ressources nécessaires pour planifier le projet.

La phase de réalisation (construction, rénovation, chantier)

Il s'agit de la concrétisation, par exemple le stade de la construction ou rénovation, avec la phase de chantier.

École, éléments concernés:
horizon à court terme par rapport à la durée de vie d'un bâtiment, effets limités dans le temps, liés à la gestion du chantier (emplois, nuisances, déchets, trafic, etc.), budget d'investissement, etc.

La phase d'exploitation

Elle est en général la raison d'être du projet. Il s'agit de vérifier prioritairement si cette phase respecte les principes du développement durable.

École, éléments concernés:
économies d'énergie, entretien facile, matériaux de longue durée et réparables, amélioration des conditions d'enseignement, accès sécurisés, nouvelle accessibilité à des lieux de réunions pour les habitants du quartier, budget d'exploitation (y.c. d'entretien) etc.

La phase après le projet

Si le projet n'est plus utilisé pour sa fonction première, il peut se poser la question de la réorientation et réutilisation à d'autres fins, voire un démantèlement et une remise en état du site. Les effets à très long terme doivent donc être aussi considérés selon le type de projet (installation sportive, infrastructure énergétique, etc.).

École, éléments concernés:
effets sur la vie du quartier à long terme, sur les élèves après leur scolarité, adaptations et changements d'affectation, recyclage des matériaux, coûts d'un démantèlement éventuel.

Recommandations pour fixer le cadre temporel

- En général, prendre en compte le moyen et le long terme ; le court terme n'est cependant pas à négliger.
- Définir quelle(s) phase(s) du projet est (sont) considérée(s) dans l'EDD : conception et planification, réalisation, exploitation, démantèlement.
- Prendre en compte la durée d'amortissement (p.ex. infrastructures, installation solaire).

Recommandations générales

- Prendre en compte les objectifs du projet pour aider à définir les périmètres (situation énergétique du bâtiment, du quartier, de la ville, de la Suisse ; installation d'un chauffage à bois pour un seul bâtiment, en réseau ou développement de la filière bois dans toute la région ?).
- Décrire les flux de matière liés au projet (déchets, énergie, eau, etc.) et fixer le périmètre pertinent en fonction de ceux-là (chaque flux peut avoir un périmètre différent).
- Tenir compte des périodes de cycles de vie.
- Faire une première approche à différentes échelles spatiales et temporelles, puis fixer la plus pertinente.
- Identifier quels autres projets influencent les impacts du projet analysé (cf. synergies, recherche de cohérence).
- Mentionner les risques d'effets indirects ou les potentiels de valorisation.
- Identifier tous les différents paramètres possibles, ainsi que les acteurs concernés, mais ensuite formuler le système de manière simplifiée (choix des éléments les plus pertinents).
- Communiquer clairement les options retenues.
- En plus des limites spatiales et temporelles, définir le référentiel, c'est-à-dire la situation par rapport à laquelle on veut comparer le projet (statu quo, variantes, trend, objectifs, etc., cf. Fiche 4b).



DÉFINIR LE RÉFÉRENTIEL

Un point essentiel de l'EDD est de déterminer quel est l'état de référence de l'évaluation, c'est-à-dire par rapport à quelle situation on va *comparer* le projet. Ce peut être par exemple la situation actuelle, la situation attendue dans dix ans sans le projet ou la situation dans dix ans selon un scénario spécifique. On obtiendra des résultats d'évaluation très différents selon le référentiel choisi.

Cette fiche a pour but d'aider à se poser les bonnes questions.

Dans l'exemple de la rénovation d'une école, il s'agit de déterminer si on va comparer le projet de rénovation par rapport à la situation actuelle ou par rapport à une nouvelle construction.

On fixera le référentiel de comparaison en fonction de la situation existante et de la finalité de l'évaluation :

Statu quo

C'est la comparaison de la *situation avec projet* avec la *situation actuelle sans projet*. Ce référentiel est celui qui est utilisé le plus fréquemment. La situation actuelle a l'avantage d'être connue par tous.

École, questions posées :
Quels avantages la rénovation de l'école apporte-t-elle par rapport à un bâtiment qui ne correspond plus aux normes et quels coûts engendre-t-elle ? (économie d'énergie, coûts d'investissements, qualité des salles de classe, utilisation de matériaux, etc.).

Trend

C'est la comparaison de la situation avec le projet dans le futur (à une date donnée) par rapport à une situation future sans le projet. mais qui subit un fort développement. Ce référentiel est conseillé lorsque l'on sait que la situation va évoluer, et que le projet répond précisément à un problème posé par cette évolution.

École, questions posées :
Quels avantages la rénovation de l'école apporte-t-elle par rapport à un bâtiment qui se dégrade et qui présentera des dangers dans un futur proche; quels sont les coûts par rapport à la situation sans rénovation dans dix ans ? (dégradation de l'isolation du bâtiment, augmentation du nombre d'élèves, évolution des techniques didactiques, etc.).

Variantes

C'est la comparaison entre différents projets et situations. Afin de choisir la meilleure variante, il est néanmoins souvent préférable de comparer chacune des variantes avec la situation actuelle, puis de comparer les deux résultats.

École, questions posées :
Est-il plus durable de rénover l'école existante ou de construire un nouveau bâtiment ?

Objectifs

C'est la comparaison de la situation avec le projet, à un moment donné, par rapport à une situation souhaitée (plan directeur, vision, etc.) à la même période. Ce référentiel est plus rarement utilisé. Il permet de visualiser en quoi un projet contribue à atteindre ou ne pas atteindre un état visé.

École, questions posées :
La rénovation de l'école permet-elle d'atteindre les objectifs de la planification scolaire, du plan directeur ou de la politique énergétique ? Le fait d'adopter le standard Minergie est-il considéré comme un plus ou comme neutre car faisant partie des directives communales ?

État naturel

C'est la comparaison de la situation avec le projet par rapport à la situation *naturelle* avant toute intervention (en faisant abstraction des développements passés). Ce référentiel est rarement utilisé explicitement ; il est parfois utilisé de manière implicite, ce qui peut conduire à des malentendus et des erreurs.

École, questions posées :
Doit-on raser l'école sous prétexte qu'elle consomme du terrain ?

Pour éviter d'emblée des malentendus et des désaccords fondamentaux, il est fortement recommandé que les acteurs impliqués dans une démarche d'EDD s'accordent sur le référentiel de comparaison à retenir, et ceci avant même de commencer l'évaluation des impacts du projet en question, Par ailleurs, il s'agit parallèlement de définir le cadre spatio-temporel (cf. Fiche 4a).